

N° DEL 2015.02.18/035

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **mercredi 18 février 2015** à 17h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCACTION	
Date	11/02/2015
Affichage	11/02/2015

Etaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie.

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	27	19

Etaient Représentés :

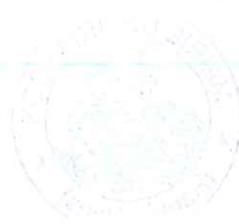
MARTINEZ Gilles pouvoir à GUERIN Nicole, JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain, KHALIFA Daphné pouvoir à POYAU Aurélie, ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed, DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

THEME : DIVERS 1.

OBJET : RBEA – MONTANT DE LA PARTICIPATION DES TRAVAUX.

Absents Excusés : PEYTHIEU Eric, MARTINEZ Gilles, JIMENEZ Claude, KHALIFA Daphné, ROMAIN Manuel, DAZIN Florian.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Marcel CIUPPA.

Lors de la séance du 12 décembre 2014, le Conseil d'Administration de la RBEA a fixé le montant de la « participation travaux » à **2,80 €** par mois pour l'abonnement de base de 15 mm de diamètre à partir du 1^{er} janvier 2015.

La valeur tarifaire des autres diamètres des compteurs est calculée en multipliant le rapport linéaire entre le débit et le diamètre, selon le tableau ci-après :

Diamètre Compteur	Débit horaire Compteur. m3/h	Rapport	Participation. Travaux €/mois	Participation. Travaux €/an	Nombre compteurs Installés	Base Catégorie U.L.	Recette escomptée HT
15	3	1	2,80	33,60	7428	9530	320 208,00
20	5	1,6667	4,6667	56,00	188	154	8 624,00
25	7	2,3333	6,5333	78,40	43	32	2 508,80
30	10	3,3333	9,3333	112,00	47	31	3 472,00
40	20	6,6667	18,6667	224,00	78	40	8 960,00
60	40	13,3333	37,3333	448,00	31	16	7 168,00
80	60	20,0000	56,0000	672,00	16	11	7 392,00
100	100	33,3333	93,3333	1120,00	6	3	3 360,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- D'approuver cette revalorisation à compter du 1^{er} janvier 2015 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Mesdames et Messieurs POYAU Aurélie (*pouvoir de Madame KHALIFA*), GUIGLI Catherine, PETELET Renée, PONSART Marie-Hélène, FROMM Gérard, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, DAVANTURE Bruno, MILLET Thibault, CIUPPA Marcel, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, quittent la salle où se déroule la séance déclarative du conseil municipal et ne prennent pas part au vote, en référence à l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires* ».

POUR : 13

CONTRE : 6 (VALDENAIRE Catherine, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro (*pouvoir de Monsieur DAZIN*), BREUIL Marc, ARMAND Emilie.)

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

TRANSMIS LE 02 MARS 2015

PUBLIÉ LE 02 MARS 2015

NOTIFIÉ LE 03 MARS 2015

Le Maire
Gérard FROMM

